

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

IV^e REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU MARDI 16 AVRIL 2024**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

Premier Secrétaire parlementaire

- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement du Projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso , **dossier n°084.**
- Projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque export-import de Chine (EXIMBANK) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20 MWh de stockage à Donsin, dans la province d'Oubritenga, région du Plateau Central, **dossier n°087.**

La séance plénière du mardi 16 avril 2024 s'est ouverte à 09 heures 10 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 19
- absents non excusés : 04
- présents : 47
- procurations : 17
- votants : 64

2. Les annonces

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par la Conférence des présidents réunie en sa 32^e séance, tenue le lundi 15 avril 2024 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 29 mars 2024, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 15 mars 2024, mis à la disposition des députés, a été adopté.

3. L'examen des dossiers n°084 et n°087

Pour l'examen des deux dossiers, Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, Docteur Ousmane BOUGOUMA a proposé le principe d'un débat général unique qui a été adopté.

3.1- La présentation des rapports relatifs au dossier n°084

Le rapport n°2024-006/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, présenté à la plénière par le député Daaga NASSOURI, a recommandé l'adoption du projet de loi.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), à travers la présentation des synthèses de leurs rapports respectifs, ont émis des avis favorables à l'adoption des deux projets de loi.

3.2- La présentation des rapports relatifs au dossier n°087

Le rapport n°2024-008/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, présenté à la plénière par le député Daouda DIALLO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du développement durable (CDD), à travers la présentation des synthèses de leurs rapports respectifs, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

4. Le débat général

4.1- Les questions et les préoccupations des députés

A. Les questions et préoccupations relatives au dossier n°084

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- l'efficacité du modèle de financement du Projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB) ;
- les résultats attendus du PPFIB ;
- la stratégie d'information dans un contexte d'insécurité ;
- la non prise en compte du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) par le PPFIB ;
- les Personnes déplacées internes (PDI) comme bénéficiaires du présent projet.

B. Les questions et préoccupations portant sur le dossier n°087

Les préoccupations et questions étaient relatives :

- à la mise en place des centrales solaires ;
- aux missions de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité (ANEREE) ;
- à la gestion des déchets issus des centres d'enfouissement ;
- au déficit d'électricité.

4.2- Les réponses du Gouvernement

A. Les réponses aux questions et les préoccupations relatives au dossier n°084

S'agissant de **l'efficacité du modèle de financement du PPFIB**, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du Budget a rassuré les députés que ce modèle de financement permettra non seulement de toucher directement la cible, mais aussi de renforcer les capacités des services financiers décentralisés. A cet effet, une convention a été signée entre le Fonds national de la finance inclusive (FONAFI) et les prestataires des services financiers décentralisés qui ont pour obligation de cibler les personnes vulnérables qui n'ont pas accès à d'autres guichets conventionnels des services financiers décentralisés. Elle a précisé qu'un suivi assez régulier sera assuré par le FONAFI afin de pouvoir appréhender les insuffisances pour minimiser les dérives et apporter les éléments correctifs.

Au sujet des **résultats attendus du PPFIB**, la Ministre a cité la formation de cinq cent mille bénéficiaires aux modules d'éducation financière, de budgétisation, d'épargne, de prêt et de stratégie de communication, élaborée et mise en œuvre par le FONAFI.

Par rapport à **la stratégie d'information dans le contexte d'insécurité**, la Ministre a reconnu qu'elle est difficile mais a affirmé qu'il existe des canaux conventionnels d'information, notamment la radiodiffusion, la télévision et les campagnes de sensibilisation et d'information. Elle a ajouté que les zones à fort déficit sécuritaires seront difficilement couvertes.

Quant à **la non prise en compte du FAARF dans le PPFIB**, la Ministre a indiqué que le FAARF est un fonds qui mène à peu près la même activité. Elle a ajouté que le FAARF est un partenaire privilégié du FONAFI mais n'a pas été sélectionné dans le cadre de ce projet.

Au sujet des **Personnes déplacées internes (PDI) comme bénéficiaires du projet**, la Ministre a relevé qu'il n'y a pas plus vulnérables que les PDI. A cet effet, selon elle, elles ne peuvent pas être exclues du projet.

B. Les réponses aux questions et les préoccupations portant sur le dossier n°087

Concernant **la mise en place de centrales solaires**, Monsieur Yacouba Zabré GOUBA, Ministre de l'Énergie, des mines et des carrières a porté à la connaissance des députés que la politique de centrale solaire existe depuis 2019. Le Ministre a cité des projets comme Zina, Kodéni, Nagringo, Noberé et Kaya qui sont mis en œuvre par le Gouvernement.

A propos **des missions de l'ANEREE**, le Ministre a indiqué que l'Agence a été créée pour accompagner le Gouvernement dans sa politique en matière d'Énergie renouvelable et d'efficacité. Il a ajouté que l'ANEREE a pour mission de prendre en compte la promotion de l'énergie renouvelable et la question de la sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'énergie. Le Ministre a par ailleurs informé les députés que des textes seront adoptés bientôt sur la production et la promotion de l'énergie solaire.

A propos de **la gestion des déchets issus des centres d'enfouissement**, le Ministre a précisé que les déchets qui seront générés dans le cadre de la mise en œuvre du projet seront transférés au centre d'enfouissement technique. Un projet de mise en place d'une centrale de biomasse à Ouagadougou est en cours de réalisation et pourra à terme injecter plus de 50 MW dans le circuit.

En ce qui concerne **le déficit d'électricité**, le Ministre a affirmé que le Burkina Faso dispose d'une offre précaire globale de 594 MW si la production nationale est prise en compte. Il a ajouté que le Burkina Faso importe 58% de son offre énergétique du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Le Ministre a relevé que le déficit est ressenti lorsqu'il y a des difficultés d'approvisionnement avec ces deux pays. Il a aussi rassuré la Représentation nationale que le Gouvernement est dans la dynamique d'élaborer un schéma à l'interne, à très court terme qui permettra le recours l'énergie thermique non utilisée en cas de pannes des centrales thermiques installées.

4.3- Le vote

(Le quorum est passé de 64 à 67, suite à l'arrivée de trois députés en cours de séance)

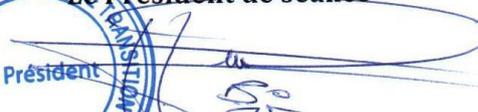
A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, les deux projets de loi, soumis au vote, ont été adoptés à l'unanimité des 67 votants.

Avant de lever la séance, le Président de l'Assemblée législative de transition a remercié et félicité le Gouvernement pour la bonne approche adoptée pour le financement des populations à faibles revenus par l'intermédiaire des coopératives. Il a également félicité le Gouvernement pour l'amélioration progressive de l'offre énergétique tout en relevant qu'il n'y a pas souveraineté sans souveraineté énergétique. Le Président a enfin exhorté le Gouvernement à poursuivre l'effort afin qu'à terme le Burkina Faso puisse répondre véritablement aux besoins de la population dans le domaine énergétique.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le samedi 20 avril 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant réglementation générale de la commande publique, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 11 heures 18 minutes.

Ouagadougou, le 16 avril 2024

Le Président de séance

Dr. Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance



Kiswendsida Evariste ZONGO
Premier Secrétaire parlementaire